

FONDATION D'ENTREPRISE SAHAR

Fondation d'entreprise régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987
10, rue Fromentin - 75009 Paris

Fondation d'entreprise publiée au Journal Officiel le 15 août 2023

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DU FONDATEUR
EN DATE DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin,

LA SOUSSIGNEE :

- **SAHAR**, une société par actions simplifiée au capital social de 201.390,20 euros, dont le siège social est situé 10, rue Fromentin, 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 852 384 874 (ci-après la « Société »),

Société fondatrice (le « **Fondateur** ») de la **FONDATION D'ENTREPRISE SAHAR** dont le siège social est situé au 10, rue Fromentin - 75009 Paris (ci-après la « **Fondation** »),

Après avoir pris connaissance :

- des statuts de la Fondation ;
- de l'arrêté préfectoral portant création de la Fondation en date du 5 juillet 2023 ; et
- du procès-verbal des décisions du conseil d'administration du 16 août 2023.

A pris les décisions suivantes, par acte sous seing privé :

1. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration de la Fondation ; et
2. Pouvoirs pour les formalités légales.

Le Commissaire aux comptes de la Fondation, EXPERT ET ENTREPRENDRE PARIS, représentée par Monsieur Arnaud Girod, a été avisé des présentes préalablement et n'a pas formulé d'observations sur ce qui suit.

PREMIÈRE DÉCISION

Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration de la Fondation

Conformément à l'article 7 des statuts de la Fondation, le Fondateur décide de procéder au renouvellement du mandat des neuf (9) membres du Conseil d'administration de la Fondation pour une durée de deux (2) ans à compter de ce jour, ces derniers ayant d'ores et déjà fait savoir qu'ils acceptent les fonctions qui leur sont confiées et qu'ils ne sont atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leur nomination :

- en qualité de représentants du Fondateur :
 - **MONSIEUR ANTOINE FRANZ**, de nationalité française, né le 16 août 1994 à Toulon (83), demeurant actuellement au 38, rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris, en sa qualité de président du président du Fondateur ;
 - **MONSIEUR ERWAN LE GALL**, de nationalité française, né le 4 novembre 1974 à Brest (29), demeurant actuellement au 13, rue De Coulmiers, 75014 Paris, en sa qualité de directeur général du président du Fondateur ;
 - **MONSIEUR GAUTHIER SCHWEITZER**, de nationalité française, né le 30 novembre 1993 à Saint-Avoid (57), demeurant actuellement au 15, rue de Saint-Pétersbourg, 75008 Paris, en sa qualité de directeur général du président du Fondateur ;
- en qualité de membres du personnel du Fondateur :
 - **MADAME IONA PILLET**, de nationalité française, née le 18 octobre 1998 à Orléans (45), demeurant actuellement au 15, rue Vasco de Gama, 75015 Paris, en sa qualité de salarié du Fondateur ;
 - **MONSIEUR ELOI NEVIASKI**, de nationalité française, né le 21 avril 1997 à Nîmes (30), demeurant actuellement au 5, chemin de la Vauve aux granges, 91120 Palaiseau, en sa qualité de salarié du Fondateur ;
 - **MONSIEUR CÉSAR ROALDÈS**, de nationalité française, né le 19 juin 1994 à Paris (75), demeurant actuellement au 7, rue Nobel, 75018 Paris, en sa qualité de salarié du Fondateur ;
- au titre de leur qualification dans le domaine d'activité de la Fondation :
 - **MONSIEUR STÉPHANE CHAILLOU**, de nationalité française, né le 25 juin 1971 à Paris (75), demeurant actuellement au 28, rue de Mary Besseyre, 92170 Vanves, en sa qualité de Directeur de la transformation numérique chez Gustave Roussy ;
 - **MADAME MARGAUX DOLENC**, de nationalité française, née le 27 juin 1992 à Saint-Avoid (57), demeurant actuellement au 2 bis, rue Montbrun, 75014 Paris, en sa qualité de Licensing Manager chez Lutech et ancienne Technology Transfer Officer au CEA ; et
 - **MADAME CHARLOTTE LANG**, de nationalité française, née le 30 janvier 1995 à Nancy (54), demeurant actuellement au 57, boulevard Voltaire, 75011 Paris, en sa qualité de CEO Office & Affaires publiques chez ArianeGroup et ancienne Plume de Florence Parly.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités légales

Le Fondateur **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Fondateur.

Signé par signature électronique au moyen d'un procédé conforme aux exigences techniques de la Signature Electronique au sens du règlement eIDAS.

DocuSigned by:



96A810FE5FDB4CA...

SAHAR

Représentée par Sahar Holding,
Elle-même représentée par
Monsieur Antoine Franz

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3



Rapport d'activité et financier de la Fondation d'entreprise Sahar

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3

Table des matières

I.	MOT DU PRESIDENT DE LA FONDATION	3
II.	GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT	3
III.	BILAN DES ACTIONS ET PROJETS SOUTENUS.....	5
1.	MECENAT DE COMPETENCES	5
2.	TABLE RONDE SUR L'ETHIQUE DE L'IA APPLIQUEE A LA CYBERDEFENSE	7
3.	ÉVENEMENT IA BNP PARIBAS	9
4.	TRACKCARBON	10
5.	COALITION FOR SUSTAINABLE AI.....	11
6.	CREATION D'UN SITE INTERNET	12
IV.	RAPPORT FINANCIER.....	13
1.	PRESENTATION GLOBALE DES COMPTES DE L'EXERCICE	13
2.	PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS	14
3.	ANALYSE FINANCIERE	14
4.	COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	15
V.	PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR L'ANNEE A VENIR	15
VI.	REMERCIEMENTS.....	15

I. MOT DU PRESIDENT DE LA FONDATION

Chers tous,

J'ai le plaisir de vous présenter le deuxième rapport d'activité et financier de la Fondation d'entreprise Sahar, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Après une première année consacrée à la pose des fondations et au lancement de nos premières initiatives, cette deuxième année marque une étape de consolidation et de montée en puissance de l'action de la Fondation. Fidèles à nos valeurs fondatrices – excellence intellectuelle, impact positif sur le bien commun, accès à la connaissance pour tous et innovation – nous avons poursuivi et approfondi notre engagement au service d'une intelligence artificielle plus fiable, plus responsable et mieux comprise.

Au cours de l'année, les projets initiés précédemment ont gagné en maturité et en visibilité, tandis que de nouvelles actions sont venues enrichir notre feuille de route. Cette dynamique nous a permis de renforcer nos partenariats, d'élargir notre public et de produire des résultats concrets, tant pour les acteurs techniques que pour le grand public.

À travers l'ensemble de ses actions, la Fondation d'entreprise Sahar affirme sa volonté de contribuer de manière durable aux enjeux contemporains liés à l'intelligence artificielle, en conciliant exigence scientifique, utilité sociale et diffusion des savoirs. Ce rapport témoigne de cette ambition collective et des progrès accomplis grâce à l'engagement de l'ensemble de nos partenaires, porteurs de projets et équipes mobilisées.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes mobilisées autour de la Fondation pour leur confiance et leur implication, et vous invite à découvrir, au fil des pages, les réalisations et perspectives qui dessinent l'avenir de la Fondation Sahar.

II. GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

Organisation et instances de gouvernance

La Fondation Sahar s'appuie sur une gouvernance structurée, garante de la cohérence de ses actions avec ses missions et ses valeurs. Elle est administrée par un Conseil d'administration composé de représentants de l'entreprise fondatrice et de personnalités qualifiées, qui définit les orientations stratégiques, valide les axes d'intervention et approuve les décisions majeures relatives à l'activité de la Fondation.

Le Conseil d'administration se réunit régulièrement afin d'assurer le pilotage stratégique de la Fondation, le suivi des projets soutenus et l'allocation des ressources. Il veille à l'adéquation des actions menées avec les enjeux sociétaux liés à l'intelligence artificielle, ainsi qu'à la pérennité et à l'impact des initiatives engagées.

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3

Renouvellement des mandats

Par décision en date du 30 juin 2026 le Fondateur de la Fondation Sahar a, conformément aux stipulations de l'article 7 des statuts de la Fondation, procédé au renouvellement du mandat des neuf (9) membres du Conseil d'administration de la Fondation pour une durée de deux (2) ans.

Les mandats des membres du Bureau de la Fondation arrivant également à échéance le 13 août 2026, il est proposé au Conseil d'Administration de renouveler, pour une durée de deux (2) ans, les mandats de Monsieur Gauthier SCHWEITZER en qualité de Président de la Fondation, de Monsieur Antoine FRANZ en qualité de Trésorier de la Fondation et de Monsieur Erwan LE GALL en qualité de Secrétaire de la Fondation.

Processus de sélection et de suivi des projets

La sélection des projets soutenus par la Fondation Sahar repose sur un processus rigoureux et transparent, aligné avec ses axes stratégiques et ses valeurs. Les projets sont évalués selon plusieurs critères, notamment leur pertinence vis-à-vis de la mission de la Fondation, leur impact potentiel sur le bien commun, leur caractère innovant et leur faisabilité.

Principales réunions et décisions

Au cours de l'année 2025, la Fondation Sahar a organisé trois assemblées générales, les 23 avril, 17 juin et 19 décembre. Ces réunions ont servi à assurer le pilotage stratégique et le suivi des actions de la Fondation.

Les assemblées générales ont notamment permis de :

- Valider les orientations prioritaires de l'exercice
- Examiner l'avancement des projets soutenus
- Prendre des décisions concernant :
 - L'engagement de nouveaux partenariats
 - L'approbation de la feuille de route
 - L'allocation des ressources
 - La validation du rapport financier

L'assemblée générale de fin d'année a également été l'occasion de :

- Dresser un bilan des actions menées
- Partager les principaux enseignements de l'exercice
- Définir les perspectives et priorités pour l'année suivante.

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3

**III. BILAN DES ACTIONS ET PROJETS SOUTENUS****1. Mécénat de compétences****Partenaire***Fondation de l'École Nationale des Chartes-PSL***Objectifs**

La Fondation de l'École nationale des Chartes souhaite collaborer avec la Fondation Sahar sur un projet pour le Musée des Arts Décoratifs. Ce projet vise à intégrer l'intelligence artificielle et notamment le computer vision (analyse automatisée des images) pour référencer toutes les collections du musée, apporter des descriptifs avec un double enjeu de conservation et de valorisation (exposition et mise en ligne des collections). Le projet vise à démontrer la valeur ajoutée de l'intelligence artificielle pour le traitement des collections par le personnel scientifique. Ce projet a débuté en 2024 et se poursuit jusqu'à septembre 2025.

Liens avec les objectifs de la Fondation Sahar

Ce projet est une occasion de mettre en valeur des méthodes d'IA au service du bien commun, ouvrant l'accès à une connaissance nouvelle, celle de l'œuvre d'un designer français, à un plus large public par l'intermédiaire de la numérisation et de la description de la collection. Une fois la collection décrite et numérisée par l'intermédiaire de méthodes d'IA, une boucle de rétro-action peut s'enclencher, la base de données nouvellement créée pouvant servir de base de données d'apprentissage à un modèle futur sur une collection nouvelle.

Ce projet est également l'occasion de réflexions éthiques liées à l'articulation entre l'automatisation numérique et le travail humain, le travail de description des œuvres étant habituellement effectué manuellement. Cette transformation du travail à l'œuvre peut faire l'objet de réticence que ce projet vise à combler, par une approche mêlant pédagogie, conduite du changement, et concentration de l'humain sur des tâches à valeur ajoutée et à haute expertise.

Enfin, les enjeux écologiques ne sont pas exclus du projet, les deux Fondations étant toutes deux sensibles à l'impact des méthodes d'IA employées. Il est donc prévu que les enjeux d'efficacité soient mis au centre de l'approche, pour systématiquement privilégier les modèles qui maximisent le rapport entre performance et coût énergétique, en jouant sur le matériel et les méthodes logicielles employées.

Actions menées

La Fondation a conduit plusieurs séries d'ateliers pour :

- Identifier précisément le besoin (détaillé ci-après) auprès de la Fondation ENC-PSL et du Musée des Arts Décoratifs
- Opérer une cartographie des ressources qui pourront être utiles à la conduite du projet et devront être mise à disposition par la Fondation Sahar pour la réalisation de celui-ci
- Convenir avec la Fondation ENC-PSL d'une méthode de collaboration permettant de maximiser la réussite du projet en respectant le calendrier
- Formaliser cet engagement par la rédaction d'une Convention de Mécénat à même d'être signée par les deux parties

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3

Pour la réussite du projet, la Fondation convient donc de jouer sur plusieurs leviers :

- Mise à disposition de ressources humaines de haute expertise dans les domaines suivants : DevOps, MLOps, Data Engineer, Research Engineer, Consultant AMOA
- Accompagnement dans la structuration technique et temporelle du projet via un suivi une fois par mois pendant 9 mois
- Aide de proximité, par la mise en place d'un accès au serveur Slack interne sur lequel les ressources techniques mises à disposition par la Fondation peuvent répondre aux questions techniques du quotidien
- Mise en place d'une formation à raison de deux jours dédiés par mois pendant 9 mois, dans les locaux de la Fondation, pour permettre à l'équipe qui en bénéficiera une immersion dans l'univers technique de la Fondation Sahar et un accès à ses ressources.

La formation couvrira notamment les points suivants :

- Docker
- Kubernetes
- Technologies autour du MLOps et mise en place d'une chaîne dédiée
- Sécurisation d'infrastructure
- Optimisation au point de la vitesse de traitement et de l'efficacité environnementale
- Mise à disposition de ressources computationnelles parmi :
 - Celles dont dispose déjà la Fondation, en exploitant la « workstation » dédiée à son travail
 - Celles accessibles à la Fondation, qui dispose d'une capacité à déployer des serveurs dans le datacenter DC2 de Scaleway, distingué pour ses performances écologiques grâce à son système à refroidissement adiabatique
- Développement d'un outil de visualisation interactif pour tester les résultats du pipeline, visant à extraire, analyser et valoriser les informations visuelles et textuelles selon les axes suivants :
 - Extraction et détection d'éléments visuels
 - Détection d'objets
 - Détection de personnes
 - Détection de monuments historiques
 - Analyse de motifs et de patterns artistiques
 - Recherche par similarité
 - Mise en place d'un moteur de recherche basé sur des descripteurs visuels vectoriels pour identifier des images ou des objets similaires
 - Indexation et base de données
 - Visualisation des objets extraits
 - Extraction et indexation des objets détectés dans une base de données vectorielles
 - Accès à l'image d'origine avec affichage des métadonnées associées
 - Interface et visualisation
 - Développement d'outils de visualisation interactifs pour tester les résultats du pipeline
- Conduite du changement auprès des équipes du Musée et accompagnement dans la mise en place d'une logique d'industrialisation des modèles

Ressources allouées

- Accès aux locaux de la Fondation pour les ateliers et la formation
- Accompagnement et support lors des comités de suivi et de pilotage
- Mise à disposition de ressources humaines

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3



- Programme de formation dédié
- Accès à l'infrastructure de calcul de la workstation
- Accès à l'infrastructure dédiée dans le datacenter DC2 de Scaleway
- Développement d'un outil de visualisation interactif

Résultats obtenus

Ces 9 mois de collaboration ont abouti à un outil interactif permettant la visualisation d'environ 3000 images, avec navigation par filtres et recherche par similarité au sein de la collection

Ce projet qui a débuté en 2024 et qui s'est poursuivi sur l'année 2025 a également permis de faire connaître la Fondation Sahar lors de la soirée des mécènes organisée par la Fondation de l'École nationale des Chartes. À cette occasion, la directrice du mécénat a présenté chaque projet ainsi que la valeur ajoutée de chaque mécène, ce qui a permis de mettre en lumière les différentes compétences dont nous disposons afin d'envisager des pistes de collaboration avec d'autres entreprises présentes, mais aussi de donner aux autres mécènes l'envie de suivre nos travaux.

Enfin, l'équipe de recherche avec qui nous avons travaillé, a exprimé le souhait de poursuivre la collaboration avec notre Fondation sur d'autres sujets à l'issue de ce premier projet réussi.

2. Table ronde sur l'éthique de l'IA appliquée à la cybersécurité**Partenaires**

*Sommet pour l'Action sur l'Intelligence Artificielle
Élysée*

Objectifs

L'événement est une table ronde mêlant des acteurs issus du monde industriel (startups, grands groupes), des académiques spécialisés en éthique de l'IA appliquée à la défense et des représentants du monde militaire. L'objectif de la discussion était d'identifier dans quelle mesure les enjeux éthiques traditionnellement attachés à l'IA de défense se transcrivent proprement dans le domaine particulier de la cybersécurité dans ses trois composantes (lutte informatique défensive, lutte informatique offensive et lutte informatique d'influence).

Liens avec les objectifs de la Fondation Sahar

Cet événement s'inscrit pleinement dans la mission de la Fondation Sahar de promouvoir une intelligence artificielle responsable, transparente et éthique. En abordant les enjeux éthiques de l'IA dans un domaine aussi sensible que la cybersécurité, la Fondation a pu approfondir sa réflexion sur les limites et les responsabilités liées au déploiement de ces technologies dans des contextes à haut risque, où les conséquences d'un mésusage ou d'une erreur peuvent être particulièrement graves.

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3

Le format de table ronde, réunissant des profils industriels, académiques et militaires, reflète également l'approche de la Fondation consistant à favoriser le dialogue entre des mondes qui se croisent plus rarement, afin de construire une compréhension partagée des enjeux plutôt que des positions cloisonnées. Cette capacité à faire dialoguer des expertises différentes sur un sujet aussi complexe fait écho à la vocation de la Fondation d'agir comme un espace neutre de réflexion collective sur l'IA.

Enfin, ce premier événement public a permis d'affirmer la légitimité de la Fondation et sa visibilité sur la scène de l'éthique de l'IA appliquée à des sujets régaliens, renforçant ainsi son positionnement en tant qu'acteur de référence sur ces questions.

Actions menées

- Envoi d'une proposition d'événement au comité de sélection des projets
- Identification et sélection des intervenants (industriels, académiques, représentants militaires, journalistes, avocats) en cohérence avec les volets de l'éthique et de la cyberdéfense
- Structuration du format de la table ronde et des angles de discussion
- Coordination logistique de l'événement (privatisation de l'Innovation Défense Lab, envoi des invitations aux participants, communication)
- Organisation d'un petit-déjeuner en amont de l'événement
- Création d'une page web sur le site de l'entreprise fondatrice et communication de l'événement sur LinkedIn

Ressources allouées

- Mise à disposition de ressources humaines pour l'organisation de l'événement
- Mobilisation du réseau de la Fondation et de l'entreprise Sahar pour constituer le panel d'intervenants ainsi que cibler les participants
- Engagement d'une entreprise de communication pour s'assurer de la valorisation de l'événement à grande échelle
- Engagement d'un journaliste pour la modération de la table ronde

Résultats obtenus

La table ronde organisée par la Fondation Sahar le mercredi 12 février à l'Innovation Défense Lab a obtenu la labellisation du Sommet pour l'Action sur l'IA, une reconnaissance qui a permis d'inscrire l'événement dans la programmation officielle du Sommet.

Elle réunissait divers experts tels que :

- Le Général Aymeric BONNEMAISON, Commandant de la cyberdéfense (COMCYBER)
- Gauthier SCHWEITZER, Président de la Fondation Sahar et data scientist
- Delphine CARNEL, Avocate en droit des données (DIL DATA=K)
- David COLON, Professeur à Sciences Po Paris et spécialiste de la propagande et des techniques de communication
- Pierre DE VILNO, Modérateur de la table ronde et journaliste

La qualité et la notoriété des intervenants réunis ont contribué au rayonnement de la table ronde, renforçant la crédibilité de la Fondation Sahar auprès d'un public d'experts et de décideurs.

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3

L'impact de cet événement labellisé est considérable pour la Fondation Sahar. En effet, il a suscité l'intérêt d'une communauté large de 90 personnes ; plusieurs professions étaient représentées au sein du public ; appartenant pour la majorité aux ministères régaliens ou à l'écosystème industriel, avec des profils techniques, opérationnels ou décideurs.

Enfin, l'événement a bénéficié d'une grande visibilité grâce à sa parution sur le site officiel du Sommet, relayée par l'Élysée, ainsi que sur notre page web et sur LinkedIn.

3. Événement IA BNP Paribas**Partenaire***BNP Paribas***Objectifs**

La Fondation Sahar a eu le plaisir de participer à une conférence organisée par BNP Paribas sur « L'IA moteur de compétitivité pour les entreprises ». À cette occasion, le VP Development & Public Affairs de la Fondation a eu l'honneur d'intervenir à la table ronde aux côtés de dirigeants de start-ups et de PME, autour de l'IA comme levier stratégique de performance et d'innovation. Il s'est exprimé sur l'apport de l'IA pour l'innovation en entreprise, ainsi que sur les enjeux de viabilité à long terme et de développement durable, une transition naturelle vers une utilisation éthique de l'IA, soucieuse de son impact écologique, en écho aux actions menées par la Fondation Sahar.

Liens avec les objectifs de la Fondation Sahar

En participant à cette table ronde, la Fondation Sahar a pu sensibiliser les dirigeants d'entreprise aux enjeux éthiques et environnementaux de l'IA. C'était l'occasion pour elle de promouvoir des pratiques durables et écoénergétiques dans l'utilisation de l'IA, et encourager l'adoption de technologies d'IA qui, non seulement, améliorent la productivité et l'expérience utilisateur, mais le font de manière responsable et durable. Ainsi, la table ronde offrait une occasion idéale pour discuter des moyens de concilier croissance et innovation avec la réduction de la consommation énergétique et la sensibilisation à une utilisation responsable de l'IA. Impartialité, transparence et minimisation des impacts sociaux et économiques des modèles d'IA sont autant de sujets de recherche et de partage qui structurent l'action de la Fondation Sahar, qu'elle a pu porter auprès d'un public d'entrepreneurs et de dirigeants.

Actions menées

- Échanges avec BNP Paribas quant à l'organisation de l'événement et les éléments à souligner durant l'intervention
- Échanges avec les autres participants de la table ronde
- Intervention lors de la table ronde
- Communication de l'événement sur LinkedIn

Ressources allouées

- Mise à disposition de RH pour participer à la table ronde

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3

Résultats obtenus

Cette intervention a permis à la Fondation Sahar de sensibiliser un public de dirigeants d'entreprise aux enjeux éthiques et environnementaux liés à l'utilisation de l'IA, et de porter un message en faveur de pratiques plus durables et écoénergétiques au sein des organisations. Cette table ronde était également l'occasion pour la Fondation de se faire connaître auprès d'un secteur différent de son écosystème technique habituel.

4. TrackCarbon**Partenaire**

Association Trackarbon

Objectifs

L'application a pour objectif d'estimer le coût électrique et l'empreinte carbone liés à l'utilisation de l'IA. Installée sur l'ordinateur de l'utilisateur, elle permet de suivre le nombre de requêtes effectuées par agent, d'en assurer le suivi dans le temps et d'en proposer une estimation énergétique. En ce sens, l'objectif à long terme de TrackCarbon est de sensibiliser les utilisateurs quant à leur utilisation de l'IA et ainsi réduire la consommation énergétique de celle-ci.

Liens avec les objectifs de la Fondation Sahar

Ce projet d'application s'aligne parfaitement avec les objectifs écologiques de la Fondation qui visent à développer des méthodes pour évaluer et améliorer l'efficacité de l'usage croissant du numérique. En se concentrant sur l'estimation du coût électrique et de l'empreinte carbone liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle, l'application répond directement à la nécessité de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. En permettant aux utilisateurs de suivre et d'analyser le nombre de requêtes effectuées par leurs agents IA, ainsi que d'obtenir des estimations énergétiques précises, la Fondation et l'Association Trackarbon mettent à disposition un outil concret pour identifier des pistes d'amélioration. Cette approche contribue à une utilisation plus responsable et durable des technologies numériques, alignée avec les ambitions de la Fondation de promouvoir une transition écologique dans le secteur technologique.

Actions menées

- Mise en place de points de suivi de projet réguliers
- Ateliers de travail avec l'équipe design et l'équipe de développeurs front-end de l'entreprise fondatrice pour la conception de la page web sur le site internet de la Fondation
- Création d'une page web dédiée au projet et hébergée sur le site internet de la Fondation
- Dépôt de marque auprès de l'INPI
- Mise en relation avec la presse pour promouvoir l'application
- Interviews menés par le Président de la Fondation pour promouvoir l'application

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3

Ressources allouées

- Mise à disposition de RH de l'entreprise fondatrice
- Fourniture de machines
- Fourniture d'abonnements
- Engagement d'un développeur free-lance pour développer certaines fonctionnalités
- Mise à disposition de l'agence de communication de l'entreprise fondatrice
- Mise à disposition du Github de la Fondation pour ouvrir le module d'estimation en open-source
- Financement du dépôt de marque auprès de l'INPI

Résultats obtenus

L'application est à disposition du grand public sur MacOS. TrackCarbon a été téléchargée par 300 utilisateurs depuis son lancement, un chiffre prometteur pour une première version.

Certains utilisateurs nous ont par ailleurs contactés pour se proposer comme testeurs pour les futures améliorations à venir, et ont également suggéré d'autres solutions d'IA à intégrer dans l'application, un signe d'appropriation de l'outil par sa communauté naissante.

5. Coalition for Sustainable AI**Partenaires***Coalition for Sustainable AI**France**UN Environment Programme**International Telecommunication Union***Objectifs**

La Coalition for Sustainable AI est une initiative coordonnée par la France, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), lancée lors du Sommet pour l'Action sur l'IA à Paris en février 2025. Elle vise à construire une communauté mondiale d'acteurs prêts à contribuer à des initiatives alignant le développement de l'IA avec les objectifs mondiaux de durabilité et à favoriser une IA responsable au service des politiques environnementales.

Liens avec les objectifs de la Fondation Sahar

L'adhésion à la Coalition for Sustainable AI s'inscrit dans la volonté de la Fondation de renforcer son engagement en faveur d'une intelligence artificielle responsable, durable et ouverte, en l'intégrant à un réseau international d'acteurs partageant les mêmes valeurs. Elle permet à la Fondation de contribuer au partage de bonnes pratiques, de ressources open source et de documentation, tout en mettant en valeur ses propres projets auprès d'un écosystème mondial d'acteurs engagés. Cette participation traduit la volonté de la Fondation de consolider ses missions en matière de développement technologique éthique et écoresponsable, en cohérence avec ses valeurs et sa stratégie de long terme.

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3

Actions menées

- Formalisation d'une demande officielle pour rejoindre la Coalition for Sustainable AI en tant que membre
- Participation à plusieurs webinaires et ateliers de travail
- Participation aux événements de la coalition et de ses partenaires

Ressources allouées

- Mise à disposition de RH pour la formalisation de la demande et la participation aux événements

Résultats obtenus

Cette adhésion depuis août 2025, a permis de renforcer la visibilité de la Fondation. La Fondation figure désormais sur le site internet de la coalition ainsi que dans l'annuaire des membres. Nous avons également participé à différents événements afin de rencontrer des acteurs de l'IA et ainsi de nouer de nouveaux partenariats. Ces actions témoignent de son implication dans les initiatives collaboratives et la promotion des bonnes pratiques en matière d'intelligence artificielle responsable et éthique. La Coalition prévoit davantage d'événements durant l'année 2026 sur lesquels la Fondation répondra présente.

6. Création d'un site internet**Partenaire***Sahar***Objectifs**

La création du site internet de la Fondation s'inscrit dans une démarche de structuration, de visibilité et de transparence de ses actions. Le premier objectif est de renforcer la visibilité et la notoriété de la Fondation en faisant connaître sa mission, ses valeurs et ses engagements auprès de ses différents publics (partenaires, bénéficiaires, collaborateurs, grand public), et d'affirmer son rôle d'acteur engagé dans son champ d'intervention.

Le site internet permet également de présenter de manière claire et accessible les projets accompagnés par la Fondation, leurs impacts et leurs résultats, contribuant ainsi à la reconnaissance du travail des partenaires et à la diffusion des bonnes pratiques.

Enfin, il contribue à créer un lien durable avec l'écosystème de la Fondation en mettant à disposition des contenus inspirants, en valorisant les engagements collectifs et en encourageant l'implication autour des actions menées.

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3

**Liens avec les objectifs de la Fondation Sahar**

Ce projet répond directement à la mission de transparence de la Fondation, en donnant à voir publiquement ses actions, ses partenariats et ses résultats. Il constitue également un outil au service de sa mission de sensibilisation, en rendant accessibles au grand public des contenus sur l'IA responsable, l'éthique et l'écologie ; des thématiques qui structurent l'ensemble de son action.

Actions menées

- Identification des besoins et définition des objectifs du site
- Clarification des messages à porter sur les thématiques IA, écologie et éthique, et des publics cibles
- Conception de l'architecture du site et des parcours de navigation
- Rédaction, collecte et validation des contenus institutionnels, éditoriaux et thématiques
- Suivi régulier du projet (coordination des ressources, respect du calendrier, ajustement des livrables)
- Tests fonctionnels et relecture des contenus avant mise en ligne

Ressources allouées

- Mise à disposition de ressources humaines de l'entreprise fondatrice à travers plusieurs expertises métier (design, front-end, back-end, juridique, RSE, communication...)

Résultats obtenus

Le site internet de la Fondation est désormais en ligne, doté d'un formulaire de contact permettant de soumettre des idées, de proposer des projets ou de solliciter une collaboration, ainsi que d'une newsletter diffusant régulièrement actualités, appels à projets et contenus pédagogiques.

IV. RAPPORT FINANCIER**1. Présentation globale des comptes de l'exercice**

Ce rapport financier présente les comptes annuels de la Fondation qui seront soumis à votre approbation et qui représentent les résultats financiers de l'exercice courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Ce second rapport financier de la Fondation permet de vous rendre compte de la gestion des ressources et des dépenses engagées.

Le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et en particulier conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers qui s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Nous vous précisons toutefois que les changements de méthodes comptables suite à la première

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3

application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

2. Présentation des comptes annuels

Bilan

Le bilan de l'exercice présente un total de **192 855 euros**.

Le bilan présente les éléments d'actif et les éléments de passif de la Fondation à la date de clôture de l'exercice, soit au 31/12/2025.

Il fait apparaître un total de l'actif à **192 855 euros**, et un total des capitaux propres à **184 412 euros**. Les dettes fournisseurs de la Fondation sont faibles et s'élèvent à 8 443 euros à la fin de l'exercice 2025. Ce qui permet de constater une situation financière saine et équilibrée conformément à l'équilibre comptable.

Compte de résultats

La Fondation a reçu la somme de **160 000 euros** au titre des dotations prévues par les statuts et les charges d'exploitation se sont élevées à la somme globale de **144 619 euros**, dégageant ainsi un bénéfice de **15 382 euros**.

Nous vous invitons à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- | | |
|--|----------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 15 382 euros |
| - Affecté en totalité au compte « report à nouveau » | |
| lequel présentera un solde créditeur de | 184 412 euros. |

Annexes

Les annexes complètent les états financiers en détaillant certaines informations utiles à la compréhension des comptes et seront jointes au présent document.

3. Analyse financière

Les ressources de la Fondation proviennent de dotations de la société Sahar, pour un total de 160 000 euros.

Ces fonds ont permis de financer les charges d'exploitation et de fonctionnement de la Fondation, à savoir son loyer et charges, ses frais de conférence et d'événements ainsi que le matériel nécessaire aux missions statutaires.

C1 – INTERNE

e0bb66d8-38fe-469c-a5ec-355cfed89cc3

**4. Compte d'emploi des ressources**

Le total des ressources collectées s'élève à 160 000 euros de dotations, telles que prévues par les statuts de la Fondation.

V. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR L'ANNEE A VENIR

L'année 2026 s'annonce comme une année charnière pour la Fondation Sahar, qui souhaite transformer l'élan des derniers mois en actions structurantes.

La Fondation entend poursuivre la dynamique engagée autour de la sensibilisation aux enjeux d'éthique et de désinformation liés à l'IA, notamment à travers des formats collaboratifs et fédérateurs permettant de mobiliser la communauté technique autour d'enjeux de société majeurs.

Un effort particulier sera porté sur la réduction de la consommation énergétique de l'IA, en accompagnant l'émergence de pratiques et d'outils permettant une utilisation plus sobre et plus responsable de ces technologies.

Par ailleurs, la Fondation continuera d'approfondir son ancrage dans les réseaux de l'IA responsable et durable, afin de renforcer ses partenariats stratégiques et sa capacité d'influence sur ces sujets.

Enfin, elle poursuivra ses efforts de structuration interne : modèle économique, implication des collaborateurs, visibilité, pour construire un impact durable et fidèle à ses valeurs fondatrices.

VI. REMERCIEMENTS

La Fondation Sahar tient à exprimer sa profonde gratitude à l'ensemble des partenaires, collaborateurs et acteurs qui, par leur soutien et leur engagement, ont rendu possible la réalisation des projets présentés dans ce rapport. C'est grâce à cette confiance renouvelée que nos actions ont pu prendre forme et produire des résultats concrets au service d'une intelligence artificielle plus responsable, plus transparente et plus durable.

Cette année encore aura démontré la richesse des collaborations que nous construisons, et la conviction partagée qu'une IA au service du bien commun ne peut se construire qu'à plusieurs voix. Forts de ces avancées, nous abordons la nouvelle année avec la même exigence et la même volonté d'agir, aux côtés de tous ceux qui partagent notre vision d'une intelligence artificielle éthique et durable.

Le Conseil d'Administration

M. Gauthier SCHWEITZER

DocuSigned by:

F52B1E818E0040D...

FONDATION D'ENTREPRISE SAHAR

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels

Exercice Clos
Le 31 décembre 2025

Fondation d'entreprise régie par la loi n°87-571 du 23 juillet 1987
Siège social : 10, Rue Fromentin – 75009 Paris
Siret : 923 894 307 00019 – 94.99Z

EXPERTS ENTREPRENDRE PARIS

Sté d'expertise-comptable membre de l'Ordre de la région parisienne - Sté de commissariat aux comptes inscrite à Paris
SAS EXPERTS ENTREPRENDRE PARIS au capital de 500.000 euros - **SIRET** 393318647 00046 - **APE** 6920Z - **TVA** Intracom. FR35393318647
RIB BNP 30004 00760 00010047004 92 - **IBAN** FR76 3000 4007 6000 0100 4700 492 - **BIC** BNPAFRPPPE
46, rue Cardinet - 75017 PARIS - **Tél.** 01 53 84 77 77 - **Fax.** 01 53 84 77 79
Membre du réseau INTEGRA INTERNATIONAL - info@experts-entreprendre.com



FONDATION D'ENTREPRISE SAHAR

Fondation d'entreprise régie par la loi n°87-571 du 23 juillet 1987

Siège social : 10, Rue Fromentin – 75009 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'Administration,

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FONDATION D'ENTREPRISE SAHAR** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de **FONDATION D'ENTREPRISE SAHAR** à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

EXPERTS ENTREPRENDRE PARIS

46, Rue Cardinet – 75017 Paris

Tél 01 53 84 77 77 - Fax 01 53 84 77 79



III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

V – Responsabilités de la Direction de la Fondation d'entreprise

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la **FONDATION D'ENTREPRISE SAHAR** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation d'entreprise ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation d'entreprise.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation d'entreprise à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 juillet 2026

EXPERTS ENTREPRENDRE PARIS
Arnaud GIROD

Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris

Arnaud GIROD

✓ Certifié par  youtrust

EXPERTS ENTREPRENDRE PARIS

46, Rue Cardinet – 75017 Paris

Tél 01 53 84 77 77 - Fax 01 53 84 77 79

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	72 423	32 219	40 203	54 688
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	23 400		23 400	23 400
	Total de l'actif immobilisé (III)	95 823	32 219	63 603	78 088
	Stocks et en-cours				
COMPTES DE REGULARISATION	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	393		393	
	Charges constatées d'avance	24 575		24 575	23 400
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	104 283		104 283	67 542
	Total de l'actif circulant (IV)	129 251		129 251	90 942
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		225 074	32 219	192 855	169 030
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				24 968	23 400
(2) dont créances à moins d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé)		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	169 030	
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	15 382	169 030
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	184 412	169 030
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Dettes	Total des provisions (III)		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 443	
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)	8 443	
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	192 855	169 030
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	8 443	
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	18 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			160 000	320 000
	Total des produits d'exploitation (I)			160 000	320 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			130 134	131 865
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				1 370
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			14 485	17 735
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (II)			144 619	150 970
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				15 382	169 030
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat ^{2/2}

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			15 382	169 030
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des charges financières (VI)			
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			15 382	169 030
	Produits exceptionnels (VII)			
	Charges exceptionnelles (VIII)			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+II+V+VII)			160 000	320 000
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			144 619	150 970
BENEFICE OU PERTE			15 382	169 030
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **192 855 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 160 000 euros** et un total **charges de 144 619 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 15 382 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers qui s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Changement de réglementation comptable :

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

Objet social de la fondation et domaines d'interventions:

La fondation oeuvre pour une IA responsable et durable alignée avec les grands principes éthiques et écologiques. Notre objectif : être à l'origine de méthodes de réduction de la consommation en énergie et sensibiliser le grand public sur l'utilisation de l'IA et ses impacts.

Nous prévoyons notamment d'organiser des conférences, tables rondes, ou encore hackathons, puis de mettre en place des mécénats de compétences, de publier du contenu scientifique vulgarisé ou encore des briques de code et tout cela en open-source pour faire avancer la recherche.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	46 806					46 806
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	25 616					25 616
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 423					72 423
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	23 400					23 400
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 400					23 400
TOTAL		95 823					95 823

Amortissements

Règlement ANC 2022-06				Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations		Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement								
	Frais de développement								
	Fonds commercial								
	Autres immobilisations incorporelles								
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
CORPORELLES	Terrains								
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement								
	Instal technique, matériel outillage industriels								
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					11 260	9 361		20 621
	Matériel de transport								
	Matériel de bureau, mobilier					6 475	5 123		11 599
	Emballages récupérables et divers								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					17 735	14 485		32 219	
TOTAL					17 735	14 485		32 219	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	23 400		23 400
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	393	393	
	Charges constatées d'avance	24 575	24 575	
TOTAL DES CREANCES		48 368	24 968	23 400
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 443	8 443		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		8 443	8 443		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			24 575
ALLIANZ ASSURANCE 2026		1 175	
LOYER 1T 2026		23 400	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			24 575

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		7 363
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACT NON PARVENUES	7 363	7 363

Charges à payer (avec détail)

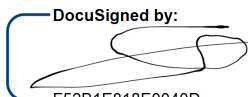
Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 363		7 363
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fournisseurs d'immobilisation			
Autres dettes			
TOTAL	7 363		7 363

Annexe libre

Honoraires du commissaire aux comptes :

Les honoraires du commissaire aux comptes EXPERTS ENTREPRENDRE PARIS se sont élevés à 4 560€ au cours de l'exercice 2025.

Comptes certifiés conformes par le président

DocuSigned by:

F52B1E818E0040D...
Gauthier Schweitzer



COMPTES ANNUELS

FONDATION D'ENTREPRISE SAHAR

10 RUE FROMENTIN

75009 PARIS 9

Exercice du **01012025** au **31122025**

HYERES - BORMES-LES-MIMOSAS - SOLLIES-PONT

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Etats comptables</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>4</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>5</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>7</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>8</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>9</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>11</i>
<i>Amortissements</i>	<i>12</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>13</i>
<i>Charges constatés d'avance</i>	<i>14</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>15</i>
<i>Charges à payer (avec détail)</i>	<i>16</i>
<i>Annexe libre</i>	<i>17</i>



ETATS COMPTABLES

AVENIR PROVENCE EXPERTISE

Pôle d'activités hyérois - 1128 route de Toulon - 83400 Hyères - Tél 04.94.65.55.85

Hyères - Bormes les Mimosas – Solliès-Pont

SAS au capital de 238 000 € - RCS Toulon 479 618 951 - NAF 6920Z - TVA FR90479618951

Société d'expertise comptable enregistrée au tableau de l'ordre des experts-comptables PACA sous le n°10-0007395-01

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	72 423	32 219	40 203	54 688
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	23 400		23 400	23 400
	Total de l'actif immobilisé (III)	95 823	32 219	63 603	78 088
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	393		393	
	Charges constatées d'avance	24 575		24 575	23 400
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	104 283		104 283	67 542
	Total de l'actif circulant (IV)	129 251		129 251	90 942
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	225 074	32 219	192 855	169 030

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	24 968	23 400

Bilan Passif			
Règlement ANC 2022-06			
	31/12/2025	31/12/2024	
Capitaux Propres	Capital (dont versé)		
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	169 030	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	15 382	169 030	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres (I)		184 412	169 030
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
Total des autres fonds propres (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions (III)			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 443	
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)		8 443	
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)		192 855	169 030
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		8 443	
(2) Dont emprunts participatifs			

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	05/07/2023 31/12/2024	18 mois	Variations	%
I - Capital souscrit non appelé						
II – Frais d'établissement (net)						
III - Total de l'actif immobilisé (net)	63 603	32,98	78 088	46,20	(14 485)	-18,55
Autres immobilisations corporelles	40 203	20,85	54 688	32,35	(14 485)	-26,49
21810000 INSTALLATIONS GENERALES, AGENC	46 806	24,27	46 806	27,69		
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	25 616	13,28	25 616	15,15		
28181000 AMORT.INSTALLATIONS GENERALES	(20 621)	-10,69	(11 260)	-6,66	(9 361)	-83,14
28183000 AMORT.MATERIEL DE BUREAU ET INFORM	(11 599)	-6,01	(6 475)	-3,83	(5 123)	-79,12
Autres immobilisations financières	23 400	12,13	23 400	13,84		
27500000 DEPOTS CAUTIONNEMENTS VERSES	23 400	12,13	23 400	13,84		
IV - Total de l'actif circulant (net)	129 251	67,02	90 942	53,80	38 309	42,12
Autres créances	393	0,20			393	
46710000 SAHAR	393	0,20			393	
Charges constatées d'avance	24 575	12,74	23 400	13,84	1 175	5,02
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	24 575	12,74	23 400	13,84	1 175	5,02
Disponibilités	104 283	54,07	67 542	39,96	36 741	54,40
51200000 BNP	104 283	54,07	67 542	39,96	36 741	54,40
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	192 855	100,00	169 030	100,00	23 825	14,09

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	05/07/2023 31/12/2024	18 mois	Variations	%
I - Total des capitaux propres	184 412	95,62	169 030	100,00	15 382	9,10
Report à nouveau	169 030	87,65			169 030	
11000000 REPORT A NOUVEAU	169 030	87,65			169 030	
Résultat de l'exercice	15 382	7,98	169 030	100,00	(153 649)	-90,90
II - Total des autres fonds propres						
III - Total des provisions						
IV - Total des dettes	8 443	4,38			8 443	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 443	4,38			8 443	
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEURS	1 080	0,56			1 080	
40810000 FOURN. FACT NON PARVENUES	7 363	3,82			7 363	
TOTAL GENERAL DU PASSIF	192 855	100,00	169 030	100,00	23 825	14,09

Compte de Résultat				1/2
Règlement ANC 2022-06				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
			12 mois	18 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue			
	Montant net du chiffre d'affaires			
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions			
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		160 000	320 000
	Total des produits d'exploitation (I)		160 000	320 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (1)		130 134	131 865
	Impôts, taxes et versements assimilés			
	Salaires			1 370
	Cotisations sociales			
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		14 485	17 735
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
	Dotations aux provisions			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges			
	Total des charges d'exploitation (II)		144 619	150 970
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			15 382	169 030
(1) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	05/07/2023 31/12/2024	18 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		160 000		320 000	(160 000)	-50,00
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires						
Autres produits d'exploitation		160 000		320 000	(160 000)	-50,00
75420000 MECENAT		160 000		320 000	(160 000)	-50,00
Total des charges d'exploitation		144 619		150 970	(6 351)	-4,21
Autres achats et charges externes		130 134		131 865	(1 731)	-1,31
60610000 EDF		5 723		5 881	(158)	-2,69
60630000 FOURNIT.ENTRETIEN, PETIT EQUIP				537	(537)	-100,00
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES				162	(162)	-100,00
61320000 LOCATION SCI KTB		93 600		118 017	(24 417)	-20,69
61400000 CHARGES LOCATIVES		7 363			7 363	
61560000 MAINTENANCE				225	(225)	-100,00
61610000 MULTIRISQUES		1 298		1 485	(187)	-12,60
61810000 SERVICES INFORMATIQUES ABONNEMEN		10 728			10 728	
61850000 FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES				1 664	(1 664)	-100,00
62260000 HONORAIRES		2 160			2 160	
62261000 HONORAIRES DIVERS		5 520			5 520	
62570000 DEPLACEMENTS MISSIONS RECEPTIONS		1 302			1 302	
62600000 FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUN		2 289		3 612	(1 324)	-36,64
62750000 SERVICES BANCAIRES		151		281	(130)	-46,21
Salaires				1 370	(1 370)	-100,00
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS				1 370	(1 370)	-100,00
Dotations aux amortissements		14 485		17 735	(3 250)	-18,33
68112000 DOT.AMORT. IMMO.CORPORELLES		14 485		17 735	(3 250)	-18,33
Résultat d'exploitation		15 382		169 030	(153 649)	-90,90
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts		15 382		169 030	(153 649)	-90,90
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice		15 382		169 030	(153 649)	-90,90

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			15 382	169 030
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières (VI)				
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			15 382	169 030
	Produits exceptionnels (VII)			
	Charges exceptionnelles (VIII)			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)			160 000	320 000
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			144 619	150 970
BENEFICE OU PERTE			15 382	169 030
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **192 855** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **160 000** euros et un total **charges** de **144 619** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **15 382** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers qui s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Changement de réglementation comptable :

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

Objet social de la fondation et domaines d'interventions:

La fondation oeuvre pour une IA responsable et durable alignée avec les grands principes éthiques et écologiques. Notre objectif : être à l'origine de méthodes de réduction de la consommation en énergie et sensibiliser le grand public sur l'utilisation de l'IA et ses impacts.

Nous prévoyons notamment d'organiser des conférences, tables rondes, ou encore hackathons, puis de mettre en place des mécénats de compétences, de publier du contenu scientifique vulgarisé ou encore des briques de code et tout cela en open-source pour faire avancer la recherche.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	46 806					46 806
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	25 616					25 616
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 423					72 423
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	23 400					23 400
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 400					23 400
TOTAL		95 823					95 823

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025	
						Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement								
	Frais de développement								
	Fonds commercial								
	Autres immobilisations incorporelles								
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
CORPORELLES	Terrains								
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement								
	Instal technique, matériel outillage industriels								
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				11 260	9 361		20 621	
	Matériel de transport								
	Matériel de bureau, mobilier				6 475	5 123		11 599	
	Emballages récupérables et divers								
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				17 735	14 485		32 219	
TOTAL					17 735	14 485		32 219	
			Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
			Dotations			Reprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
			Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif		Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement									
Fonds commercial									
Autres immobilisations incorporelles									
TOTAL IMMOB INCORPORELLES									
Terrains									
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.									
Instal. technique matériel outillage industriels									
Instal générales Agenct aménagt divers									
Matériel de transport									
Matériel de bureau, informatique, mobilier									
Emballages récupérables, divers									
TOTAL IMMOB CORPORELLES									
Frais d'acquisition de titres de participation									
TOTAL									
TOTAL GENERAL NON VENTILE									

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	23 400		23 400
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	393	393	
	Charges constatées d'avance	24 575	24 575	
TOTAL DES CREANCES		48 368	24 968	23 400
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 443	8 443		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		8 443	8 443		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			24 575
ALLIANZ ASSURANCE 2026		1 175	
LOYER 1T 2026		23 400	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			24 575

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		7 363
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 363
FOURN. FACT NON PARVENUES	7 363	

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 363		7 363
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fournisseurs d'immobilisation			
Autres dettes			
TOTAL	7 363		7 363

Annexe libre

Honoraires du commissaire aux comptes :

Les honoraires du commissaire aux comptes EXPERTS ENTREPRENDRE PARIS se sont élevés à 4 560€ au cours de l'exercice 2025.

FONDATION D'ENTREPRISE SAHAR

Fondation d'entreprise régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987
10, rue Fromentin - 75009 Paris

Fondation d'entreprise publiée au Journal Officiel le 15 août 2023

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 21 JUILLET 2026**

Les membres du conseil d'administration (ci-après le « **Conseil** ») de la **FONDATION D'ENTREPRISE SAHAR** dont le siège social est situé au 10, rue Fromentin - 75009 Paris (ci-après la « **Fondation** »), ont été convoqués, à l'initiative de Monsieur Gauthier Schweitzer, président de la Fondation (le « **Président** »), au siège de la Fondation et par voie de visioconférence, conformément aux stipulations de l'article 11 des statuts de la Fondation.

Il est rappelé que les membres du Conseil au jour de la consultation sont les suivants :

- **MONSIEUR ANTOINE FRANZ**, de nationalité française, né le 16 août 1994 à Toulon (83), demeurant actuellement au 38, rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris, en sa qualité de président du Fondateur ;
- **MONSIEUR ERWAN LE GALL**, de nationalité française, né le 4 novembre 1974 à Brest (29), demeurant actuellement au 13, rue De Coulmiers, 75014 Paris, en sa qualité de directeur général du Fondateur ;
- **MONSIEUR GAUTHIER SCHWEITZER**, de nationalité française, né le 30 novembre 1993 à Saint-Avoid (57), demeurant actuellement au 15, rue de Saint-Pétersbourg, 75008 Paris, en sa qualité de directeur général du Fondateur ;
- **MADAME IONA PILLET**, de nationalité française, née le 18 octobre 1998 à Orléans (45), demeurant actuellement au 15, rue Vasco de Gama, 75015 Paris, en sa qualité de salarié du Fondateur ;
- **MONSIEUR ELOI NEVIASKI**, de nationalité française, né le 21 avril 1997 à Nîmes (30), demeurant actuellement au 5, chemin de la Vauve aux granges, 91120 Palaiseau, en sa qualité de salarié du Fondateur ;
- **MONSIEUR CÉSAR ROALDÈS**, de nationalité française, né le 19 juin 1994 à Paris (75), demeurant actuellement au 7, rue Nobel, 75018 Paris, en sa qualité de salarié du Fondateur ;
- **MONSIEUR STÉPHANE CHAILLOU**, de nationalité française, né le 25 juin 1971 à Paris (75), demeurant actuellement au 28, rue de Mary Besseyre, 92170 Vanves ;
- **MADAME MARGAUX DOLENC**, de nationalité française, née le 27 juin 1992 à Saint-Avoid (57), demeurant actuellement au 2 bis, rue Montbrun, 75014 Paris ; et
- **MADAME CHARLOTTE LANG**, de nationalité française, née le 30 janvier 1995 à Nancy (54), demeurant actuellement au 57, boulevard Voltaire, 75011 Paris.

Le Président souhaite la bienvenue à tous, et déclare que les documents et renseignements prévus par les statuts de la Fondation ont été adressés à chacun des membres du Conseil ou tenus à leur disposition au siège social de la Fondation et notamment :

- le projet de rapport sur la situation morale et financière de la Fondation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- du texte du projet des résolutions qui sont soumises au Conseil ; et
- des statuts de la Fondation.

Le Président fait ensuite circuler le registre des présences et rappelle que le Conseil est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation du rapport sur la situation morale et financière de la Fondation et du rapport du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Conseil d'Administration, au Président, au Trésorier et au Secrétaire ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Pouvoirs pour les formalités légales ;
- Questions diverses.

Le Commissaire aux comptes de la Fondation, EXPERT ET ENTREPRENDRE PARIS, représentée par Monsieur Arnaud Girod, a été avisé des présentes préalablement et n'a pas formulé d'observations sur ce qui suit, autres que celles figurant au sein de son rapport.

Le Président met successivement aux voix les délibérations inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Le Président soumet au Conseil les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil **prend acte** que les comptes annuels qui lui sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Puis le Président commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la Fondation au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité **arrête** définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 faisant apparaître un bénéfice de 15.382 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation du rapport sur la situation morale et financière de la Fondation et du rapport du Commissaire aux comptes

Le Conseil **décide** d'adopter le rapport sur la situation morale et financière de la Fondation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, présenté par le Président de la Fondation, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Conseil d'Administration, au Président, au Trésorier et au Secrétaire

Le Conseil, après avoir pris connaissance du rapport sur la situation morale et financière de la Fondation et du rapport du Commissaire aux comptes, **approuve** les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et **donne quitus** au Conseil d'Administration, au Président, au Trésorier et au Secrétaire pour leur gestion respective au titre dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Le Conseil **décide** l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - Bénéfice de l'exercice | 15.382 € |
| - Affecté en totalité au compte « report à nouveau »
lequel présentera un solde créditeur de | 184.412 € |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Approbation des conventions réglementées

Le Conseil **prend acte** qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement des mandats des membres du Bureau

Après avoir pris acte que les mandats des membres du Bureau de la Fondation arrivent à échéance le 13 août 2026, le Conseil **décide** de renouveler, pour une durée de deux (2) ans à compter de ce jour, les mandats de Monsieur Gauthier SCHWEITZER en qualité de Président de la Fondation, de Monsieur Antoine FRANZ en qualité de Trésorier de la Fondation et de Monsieur Erwan LE GALL en qualité de Secrétaire de la Fondation, ces derniers ayant d'ores et déjà fait savoir qu'ils acceptent les fonctions qui

leur sont confiées et qu'ils ne sont atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leur nomination

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour les formalités légales

Le Conseil **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Conseil.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les membres du Conseil sont convenues de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), les membres du Conseil s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service DocuSign (www.docusign.com).

DocuSigned by:

96A810FF5FDB4CA...

MONSIEUR ANTOINE FRANZ

DocuSigned by:

13F51D52E82D4DF...

MONSIEUR ERWAN LE GALL

DocuSigned by:

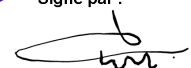
F52B1E818E0040D...

**MONSIEUR GAUTHIER
SCHWEITZER**

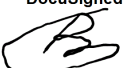
Signé par :

43D05A107B5E454...

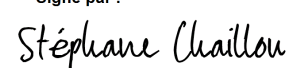
MADAME IONA PILLET

Signé par :

1CFCB0640EE8401...

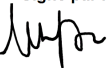
MONSIEUR ELOI NEVIASKI

DocuSigned by:

6DC056FF7ADE434...

MONSIEUR CÉSAR ROALDÈS

Signé par :

CDDD2C041FDD44D...

**MONSIEUR STÉPHANE
CHAILLOU**

Signé par :

18D06E1A50F54F2...

MADAME MARGAUX DOLENC

Signé par :

A8271B6A827B476...

MADAME CHARLOTTE LANG